

Je vous préviens, il est hors de question de toucher au régime des échassiers sous-marins.

■■■ « Dès qu'ils envisagent une réforme un peu ambitieuse, ils l'abandonnent », regrette François Ecalle, magistrat de la Cour des comptes en disponibilité, l'un des meilleurs connaisseurs des finances publiques. Résultat, les objectifs de quasi-retour à l'équilibre des comptes d'ici la fin du quinquennat ont été remisés au placard. Si tout se passe comme prévu, le déficit atteindra toujours 1,5 % du PIB en 2022, contre 0,3 % visé en début de mandat. « Le gouvernement diminue beaucoup plus les prélèvements que prévu ou a abandonné des recettes, comme la taxe carbone, qui aurait dû rapporter 11 milliards d'euros en 2022 », souligne François Ecalle. Selon lui, le travail sur les dépenses est en revanche resté assez soutenu jusqu'à présent, contrairement à une idée reçue, malgré le relâchement récent pour faire face à la vague jaune. Ce mouvement peut-il être poursuivi ? C'est bien là le problème. Emmanuel Macron a déjà repoussé le plus gros de l'effort à la fin du quinquennat. Comme François Hollande à partir de 2016... « S'il y a sentiment de renoncement, ce serait peut-être sur la réduction de la dépense publique. Mais moi je ne suis pas un ayatollah en la matière », reconnaît un ministre pourtant venu de la droite. François

Woerth, rapporteur général LR de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

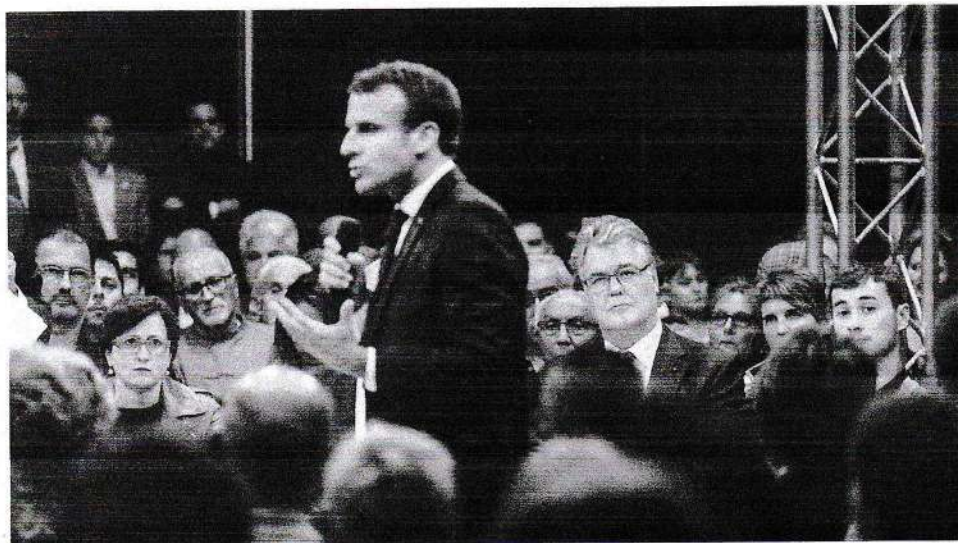
« Macron augmente le pouvoir d'achat par de la dépense publique ou fiscale non financée. »

Eric Woerth, rapporteur général LR de la commission des Finances de l'Assemblée nationale

çois Patriat, président du groupe LREM au Sénat, enfonce le clou : « Le président de la République n'a en aucun cas abandonné sa volonté réformatrice, mais il se dit que 2022 ne se jouera pas sur l'économie, sur un niveau de déficit plus ou moins important de 0,5 ou 1 %. Les Français le jugeront sur la sécurité, le communautarisme, l'intégrisme religieux... »

L'année prochaine, le déficit va donc cesser de se réduire. Hors effet exceptionnel sur les comptes dû à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne pour les entreprises, il atteindrait 2,2 % en 2020, soit une diminution de 0,1 %. Autant dire pas grand-chose. Le gouvernement ose à peine s'attaquer aux niches fiscales. En 2020, il va récolter 615 millions d'euros sur celles qui profitent aux entreprises (gazole non routier, déduction forfaitaire spécifique). C'est moins de la moitié de l'objectif initial de 1,5 milliard. Et il a temporairement renoncé à réduire les effectifs dans la fonction publique d'Etat. L'an prochain, le chiffre atteindra... 47 postes. « Il faut un microscope pour les voir sur le graphique des documents budgétaires », ironise Eric Woerth, rapporteur général LR de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

« Opportunisme stratégique ». A Matignon, pourtant très attaché au maintien du sérieux budgétaire, on le reconnaît volontiers : « Avec la baisse des taux, cela faisait sens de ne pas poursuivre sur le même rythme l'assainissement des comptes publics. On assume une forme d'opportunisme stratégique en faisant un peu de relance. On achète le droit de continuer à réformer en profondeur. » De quoi prêter le flanc aux attaques de l'opposition LR et du Medef, qui reprochent au chef de l'Etat d'avoir abandonné sa « politique de l'offre », probusiness, de début de mandat, sous la pression des ronds-points. « Emmanuel Macron augmente le pouvoir d'achat par de la dépense publique ou fiscale non financée, tonne Eric Woerth. C'est la relance à la papa ! » Réponse ■■■



■ ■ ■ agacée d'Olivia Grégoire : « Ce n'est pas parce que nous faisons quelques mesures conjoncturelles de redistribution plus rapides et intenses que prévu après la crise des gilets jaunes que nous abandonnons nos fondamentaux de réformes structurelles. On poursuit par exemple la baisse de l'impôt sur les sociétés pour 2,5 milliards d'euros en 2020. Je peux vous dire que de nombreux autres gouvernements y auraient renoncé. »

Relance « à la papa » ou non, ce relâchement budgétaire tombe en tout cas à pic, puisqu'il intervient au moment où l'économie mondiale ralentit à cause de la guerre commerciale lancée par Donald Trump. La France résiste mieux que ses voisins de la zone euro, avec une progression de l'activité annoncée autour de 1,3 % en 2019 et en 2020, quand l'Allemagne, très dépendante de son industrie chimique et automobile, devrait péniblement atteindre 0,5 % cette année. « Ce n'est pas grave dans l'immédiat de relâcher l'effort de réduction du déficit, puisque la France emprunte à un taux inférieur au taux de croissance grâce aux taux négatifs. Le problème, c'est qu'on ne peut pas garantir que ça va durer jusqu'à la fin des temps, souligne François Ecalle. Le jour où ça s'inversera, le risque est que la dette se remette à s'accumuler toute seule. Et là, ça peut aller très vite. »

« Tout concentrer sur une seule réforme, celle des retraites, est une erreur », regrette un conseiller ministériel. Un directeur de cabinet

Débat. Emmanuel Macron et Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites, à Rodez, le 3 octobre.

L'Elysée au milieu du gué

Comme il est frustrant, ce faux plat où les « réformes structurelles » ont été votées sans qu'il soit encore possible d'en mesurer véritablement les effets...

La baisse de la fiscalité du capital avec la flat tax à 30 % et le remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière ? Sans surprise, il est bien trop tôt pour en tirer un réel bilan économique, a conclu son comité d'évaluation, des experts pilotés par France Stratégie, rattachés à Matignon. Celle de la formation professionnelle ? Elle va à peine commencer à s'appliquer concrètement. La concurrence à la SNCF ? Elle ne devrait pas être opérationnelle avant la fin de 2020 sur certaines lignes TGV et en 2021 pour les TER.

déplore que la presse en ait fait l'alpha et l'oméga de l'acte 2 : « C'est ballot qu'elle ait été montée en épingle pour en faire un test de la capacité d'Emmanuel Macron à réformer. Est-ce que le président est un président réformateur ? La question est déjà tranchée : personne n'a jamais réformé aussi vite dans autant de domaines, ni Jacques Chirac, ni Nicolas Sarkozy, ni François Hollande ! La réforme des retraites n'est qu'une brique de plus. »

Preuve que l'ambition ne faiblit pas, l'entourage de Muriel Pénicaud brandit l'exemple de la réforme de l'assurance-chômage, d'ailleurs très mal perçue par les syndicats : « Elle n'était pas dans le programme. Il y avait seulement l'indemnisation pour les indépendants et les démissionnaires, ainsi que le bonus-malus pour les entreprises. Au début du printemps 2018, on s'est rendu compte que le chômage ne baissait pas assez vite. Sur le terrain, les petites entreprises nous disaient toutes qu'elles n'arrivaient pas à embaucher parce qu'elles ne trouvaient pas les bonnes compétences, mais aussi parce que le système n'incitait pas assez à la reprise d'emploi. »

Le chef de l'Etat peut-il reculer sur les retraites ? Le risque ne paraît plus totalement exclu, tant les Français semblent sceptiques sur son intérêt. « C'est hyperdifficile parce qu'on change les contrats sociaux et moraux de 42 régimes particuliers en même temps », reconnaît un directeur de cabinet ministériel. Vendredi 11 octobre, le collectif SOS retraites, qui regroupe

nombre de professions libérales (avocats, kinés, certains représentants des médecins et des infirmières libérales, orthophonistes), ainsi que des pilotes de ligne, des hôtesses et des stewards, capables de bloquer le trafic aérien, a encore durci le ton. Réunis au siège du Conseil national des barreaux, ses membres n'ont pas eu de mots assez sévères contre le projet de l'exécutif. Ils appellent désormais à cesser le travail le 3 février 2020. « La grève à la RATP et à la SNCF ne nous faisait pas vraiment peur. On savait bien que cela devait se produire. Le vrai sujet, c'est la contagion. On va essayer d'envoyer tous les messages rassurants nécessaires aux professions concernées d'ici au 5 décembre », confie une source proche du dossier. Dans l'entourage de Jean-Paul Delevoye, chargé de la réforme, on le reconnaît désormais volontiers : « On n'a pas été bon sur le sujet des avocats. » La profession reste persuadée que ses charges vont doubler avec le passage des cotisations de 14 à plus de 28 %. « Les cotisations, oui, pas les charges », répond-on du côté du haut-commissaire, qui a notamment prévu une baisse de 4 points de CSG en guise de compensation.

Compensations. Ces contreparties prévues par l'exécutif pour rassurer les professions jugées perdantes seront-elles suffisantes ? Leur ampleur n'a pas encore été dévoilée, ce qui entretient l'inquiétude. Emmanuel Macron s'est par exemple préparé à devoir revaloriser les salaires des professeurs pour compenser le calcul de leur retraite sur l'ensemble de leur carrière et non plus sur leurs six derniers mois, eux qui ne touchent pas de primes. Mais le président a lié cette augmentation au chantier de l'organisation du travail des enseignants. Un autre sujet explosif... Le coût pour l'Etat – plusieurs milliards d'euros – serait étalé dans le temps. Mais les Français risquent de se demander à quoi sert la réforme si elle nécessite d'ouvrir le chéquier de l'Etat. D'autant que, pour l'instant, on n'entend que les perdants putatifs. Non les gagnants ■